

Servitude et soumission, paradoxe et influence

L'histoire des hommes est intimement liée à ces deux notions que sont la servitude et la soumission. Que ce soit le sacrifice du fils d'Abraham, l'épisode du vase de Soissons, le trafic d'esclaves, l'organisation de la société, les relations homme-femme, le rapport à la matérialité, l'enjeu de notre individualité, chaque élément de réflexion philosophique ne peut se faire sans l'interjonction de ces thèmes. Le paradoxe est que servitude et soumission ne peuvent se penser autrement que dans l'opposition ou le lien qui les unit à la liberté, au libre arbitre, à la nature même de l'homme et ce qu'il choisit ou peut choisir d'en faire. La question qui se pose alors est celle de la nécessité voire de l'utilité si elle existe de la servitude et la soumission, à moins qu'il ne s'agisse plus d'un état de fait ou alors d'un choix ? Entre philosophie de la liberté et psychologie de la soumission, ces deux notions interrogent également les notions de bien, de mal et de pensée, car si le mal est l'absence de pensée comme le soulignait Hannah Arendt en 1976 dans son ouvrage *Eichmann à Jérusalem*, qu'en est-il d'asservir et se soumettre ?

Qu'est-ce que la servitude ?

Servir est issu du latin « ser vire » qui signifie être esclave, vivre dans la servitude mais également être sous la dépendance de, se mettre au service de, être dévoué à et enfin être utile à. La servitude dérive de servus : esclave, serf, qui et il est intéressant de le noter donna *servare* dont le sens premier aujourd'hui conservé dans le langage religieux est garder, protéger. C'est avec la valeur du latin « être soumis à » ou « être dévoué à » que le verbe apparaît dans servir : se vouer au diable ou servir Dieu. Ce mot « service » fut employé pour servir la messe synonyme de dire la messe. C'est ainsi que le servant a désigné au XII^e siècle, celui qui se consacre au service de Dieu. Le servant est aussi un religieux chargé des travaux

matériels dans un monastère. Cependant dans un contexte laïc, le mot serviteur désigne toujours un subordonné.

La servitude : *servitus*, *-utis*, a d'abord désigné l'état d'esclavage et dans la langue chrétienne l'état d'un homme livré au péché. La servitude s'emploie aussi pour condition de serf et « redevances dues au seigneur ».

Le serf issu de la racine latine *servus* s'oppose à *liber* : libre. Le mot découlerait de l'usage phonétique similaire en avestique, la langue iranienne antique parente du vieux perse, utilisée dans l'Avesta qui est un ensemble de textes sacrés du culte zoroastrien. *Serve* signifierait alors « gardien de troupeau ».

Mais la servitude engendre des notions plus complexes et plus variées. Il peut s'agir de l'état de dépendance, d'un individu, d'un peuple ou d'une nation.

Nous nous situons alors dans l'idée d'abaissement, d'asservissement, de soumission, d'infériorité mais aussi de sujétion. La servitude est un terme plus fort au sens latin du terme, *fortis*, que la soumission car la notion d'écrasement et domination absolue est prise en compte comme le souligne Jules Romains, dans *Des Hommes de bonne volonté*, tome 1, XVI : « les ennemis, les faibles, ceux qu'il faut écraser, ceux qu'il faut maintenir en obéissance et en servitude. »

La servitude peut également être la servitude ouvrière, la servitude militaire, la servitude religieuse dans l'idée d'un service rendu de manière dévouée ici souligné par Pascal dans ses *Pensées*, VII, 539 : « Quelle différence entre un soldat et un chartreux, quant à l'obéissance ? Car ils sont également obéissants et dépendants, et dans des exercices également pénibles. Mais le soldat espère toujours devenir maître, et ne le devient jamais [...] au lieu que le chartreux fait vœu de n'être jamais que dépendant. Ainsi ils ne diffèrent pas dans la servitude perpétuelle, que deux ont toujours, mais dans l'espérance, que l'un a toujours, et l'autre jamais. »

La servitude regroupe des idées très violentes qui s'apparentent à l'asservissement total, c'est-à-dire à la privation de liberté, de penser, d'agir voire de disposer de son propre corps. Assujettir c'est mettre dans un état de dépendance et dans un état inférieur.

Il peut également s'agir de servitude morale, la *Généalogie de la morale* publiée en 1887 par Nietzsche questionne les valeurs notamment judéo-chrétiennes et le fondement de la morale occidentale qu'il tient pour une morale du ressentiment, une morale d'esclave dont il faudrait se libérer en domestiquant nos instincts. « La soumission à la morale peut être due à la servilité ou à la vanité, à l'égoïsme ou à la résignation, au fanatisme ou à l'irréflexion. Elle peut être un acte de désespoir comme la soumission à un souverain : en soi, elle n'a rien de moral » (Nietzsche, *Généalogie de la morale*, Aurore, aphorisme n° 9).

La servitude peut également l'être à propos de l'objet ou de la chose matérielle. Ne nous asservissons-nous pas nous-mêmes dans une dépendance matérielle ? Dans *Héraclès*, Amphitryon décrit ainsi l'hoplite (fantassin de la Grèce antique) comme « esclave de son armure, et s'il a dans son rang des compagnons sans bravoure, il succombe, victime de la lâcheté de ses voisins » soulignant ainsi l'opposition entre la dépendance de l'hoplite à son armure contre la liberté de mouvement de l'archer qui lui fait face. L'histoire montrera d'ailleurs qu'on n'aura cessé d'alléger l'armure pour que le fantassin puisse gagner en agilité.

Par ailleurs, il est intéressant de relever également la valeur juridique du mot. En effet, la valeur de « service d'usage » demeure en droit civil. Il s'agit de la charge établie sur un immeuble pour l'usage et l'utilité d'un autre immeuble appartenant à un propriétaire : nous parlons ici de « supporter une servitude ». En droit public, la servitude est la restriction au droit de propriété immobilière pour une raison d'intérêt général ou d'utilité publique. Par exemple, nous parlerons de servitudes aériennes imposées aux propriétaires de terrains aux abords des aérodromes. Enfin en droit international public, les servitudes internationales sont les limitations de la

compétence territoriale d'un État au profit d'un ou plusieurs États étrangers appartenant à la communauté internationale.

Qu'est-ce que la soumission ?

Soumettre provient de la réfection de *summetre* issu du latin classique *submittere* qui signifie envoyer en-dessous, placer sous, mettre dans un état de dépendance, envoyer en bas, envoyer à la place de. Au XII^e siècle, le verbe signifiera mettre un peuple dans un état de dépendance soit imposer à quelqu'un son autorité. Mais soumettre prend aussi au XVII^e siècle le sens de mettre dans l'obligation d'obéir à la loi, d'accomplir un acte, dans le sens d'une personne docile, obéissante et pas uniquement contrainte de se soumettre.

La soumission provient de *submission*, c'est-à-dire de *submissio* en latin qui désigne l'action d'abaisser. Le mot désigne d'abord l'action de se ranger sous l'autorité de quelqu'un et le fait d'en dépendre, puis la disposition à obéir. Mme de Staël, souligne ainsi dans *De l'Allemagne*, I, II : « la prééminence de l'état militaire et les distinctions de rang les ont accoutumés à la soumission la plus exacte dans les rapports de la vie sociale ; ce n'est pas servilité, c'est régularité chez eux que l'obéissance ; ils sont scrupuleux dans l'accomplissement des ordres qu'ils reçoivent, comme si tout ordre était un devoir. »

Tout comme pour la servitude, on peut parler de soumission filiale à la souveraineté de l'Église mais il s'agit plus ici d'humilité que de dévouement.

Mais la soumission est également liée à l'asservissement et on peut parler de soumission à un parti politique par exemple, tout comme l'on peut parler de soumission envers des règles ou un enseignement.

Il peut également s'agir de soumission à la condition humaine comme le rappelle Saint-Exupéry dans *Pilote de guerre*, XXVI : « Il est aisé de fonder l'ordre d'une société sur la soumission de chacun

à des règles fixes. Il est aisé de façonner un homme aveugle qui subisse, sans protester, un maître ou un Coran.»

La subtilité de la notion de soumission réside peut-être dans le fait que dans l'idée de soumission il y a celle du renoncement, de l'acceptation d'une autorité contre laquelle on a lutté. Ce peut être aussi l'idée d'un témoignage ou d'une déclaration de respect que l'on trouve dans l'hommage. Mme de La Fayette le dit ainsi dans *La Princesse de Clèves*, III, : « Mais enfin, le bruit que j'étais amoureux lui donna de si grandes inquiétudes et de si grands chagrins que je me crus cent fois perdu auprès d'elle. Je la rassurai enfin à force de soins, de soumissions et de faux serments [...] »

Enfin en droit, la soumission désigne une obligation financière vis-à-vis de quelqu'un puis un acte par lequel on déclare faire une acquisition.

Servitude et soumission, le jeu de l'homme

L'homme et l'esclave, objets de servitude

Ce qui différencie l'homme de l'animal est le langage mais également sa forme de pensée. En effet, la soumission et la servitude organisées en esclavagisme mondial ne se rencontrent que chez les hommes comme un calcul : utiliser un semblable pour le servir, s'enrichir, s'anoblir. La soumission et la servitude dérivent d'une fonction sociale consistant à préserver un prisonnier en le faisant travailler pour le profit d'un maître. Né ainsi un besoin réciproque, survie et préservation contre service comme le décrit Fustel de Coulanges : c'est ce « besoin réciproque que le pauvre a du riche et que le riche a du pauvre qui fit les serviteurs ». L'esclavage fait alors partie intégrante de la vie économique et sociale. Ainsi l'esclavage fut pratiqué dans toutes les sociétés sédentaires et organisées bien au-delà du principe d'esclave de guerre. Rappelons que le mot servus dérive de conservare : conserver la vie.

Mais peut-on réellement justifier cette soumission ? L'une des premières justifications de la servitude esclavagiste fut la main-d'œuvre que cela représentait. Certains allant jusqu'à prétendre que la double découverte de l'attelage et du gouvernail engendrèrent la disparition du travail servile.

La question de l'égalité raciale, du racisme comme il faut le nommer apparaît plus centrale mais il est nécessaire d'élargir le débat pour amorcer la réflexion sur le point essentiel de l'économie ici parfaitement résumé par Aristote dans *Politique* : « L'utilité des animaux privés et celle des esclaves sont à peu près les mêmes, écrivait Aristote ; les uns comme les autres nous aident par le secours de leur force corporelle à satisfaire les besoins de l'existence [...]. L'esclavage est donc un mode d'acquisition naturel, faisant partie de l'économie domestique. Celle-ci doit le trouver tout fait ou le créer, sous peine de ne point amasser ces moyens de subsistance indispensables à l'association de l'État et à celle de la famille ».

L'esclavagisme doit également être perçu comme une expression paroxystique de violence latente, ainsi le maître a longtemps eu le droit de vie ou de mort sur son esclave. Ainsi l'esclave se retrouve dans le dilemme suivant : servir ou mourir. La servitude peut donc relever d'une violence, d'une contrainte subie, et d'un principe de conformité à un régime politique particulier. La servitude est donc la conséquence de la servilité.

De l'Antiquité à nos jours, la servitude et la soumission

L'esclavage est une institution sous l'Empire romain. Les prisonniers étaient asservis comme matériel humain astreint à des travaux dont l'organisation leur échappait complètement. La plus célèbre des révoltes est celle de Spartacus. Une autre forme de soumission et de servitude est de réduire l'homme à son animalité. L'esclave devient la chose de son maître. À Sumer déjà, les prisonniers se faisaient traîner par un anneau fixé à leur narine comme les bœufs. Pire encore dans le droit romain, l'esclave peut être loué ou vendu comme une chose inanimée relevant des attributs de la propriété.

Au Moyen Âge, l'esclavage a continué d'être pratiqué d'une manière quasi-ininterrompue par des nations chrétiennes et musulmanes.

On doit observer, au cours de cette période, qu'une autre solution économique a été apportée à l'esclavage. Lorsque, sous l'influence du droit franc, l'Église et les seigneurs attribuèrent des terres à d'anciens captifs qui furent appelés « serfs », l'institution esclavagiste, via le servage, permit l'introduction du métayage, qui se résume en l'association d'un propriétaire qui apporte un capital et un métayer qui apporte sa main d'œuvre.

Au xvi^e siècle, la conquête du Nouveau Monde a engendré une organisation de l'esclavage et notamment par le biais de l'asiento, principe de contrat pour la traite négrière. Il s'agissait de prévoir des concessions et des trafics indirects gérés par des pays intermédiaires. C'est Charles Quint, roi des Espagnes, qui le premier a prévu le système de concessions aux particuliers. Le Portugal, la Hollande, la France puis l'Angleterre ont bénéficié de l'asiento.

Au xviii^e siècle, l'asiento n'est plus rentable, la contrebande est très importante et l'Espagne renonce à l'abolition de la traite des Noirs. C'est le début du mouvement d'interrogation sur l'esclavagisme, l'égalité des peuples, la boucle infinie de l'asservissement résumée ainsi par Montesquieu, dans *l'Esprit des lois*, de 1748 : « Si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves, voici ce que je dirais : Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique, ils ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique, pour s'en servir à défricher tant de terres. »

La République Française a aboli l'esclavage par la Convention dès 1794, mais il est rétabli dans les colonies françaises par Napoléon en 1802. Il ne sera définitivement aboli que sous la II^e République en 1848 grâce à Victor Schoelcher (1804-1893) qui milita par ailleurs pour la construction du régime républicain en France, pour l'application du suffrage universel et pour l'abolition de la peine de mort, pour la reconnaissance des droits civiques des femmes et pour l'élaboration d'un droit des enfants.

Hegel dans la *Phénoménologie de l'Esprit* était arrivé à penser que l'existence humaine était possible sans violences, sans contradictions avec la nature, et sans état de guerre, la prétention de supériorité d'un être sur l'autre, d'un système par rapport à un autre n'existe plus.

Domination et soumission dans le couple homme-femme

Nous parlons souvent de l'esclavage et donc de la servitude organisée et collective mais il est intéressant également de mettre le projecteur sur le rapport homme-femme et la notion de soumission et de servitude historique qu'il peut exister encore aujourd'hui dans ce couple et le jeu de relations qui les unit et qui est si bien résumé dans les Lettres persanes de Montesquieu : « Tu devrais me rendre grâces encore du sacrifice que je t'ai fait ; de ce que je me suis abaissée jusqu'à te paraître fidèle ; de ce que j'ai lâchement gardé dans mon cœur ce que j'aurais dû faire paraître à toute la terre ; enfin de ce que j'ai profané la vertu en souffrant qu'on appelât de ce nom ma soumission à tes fantaisies » (*Du sérail d'Ispahan*, le 8 de la lune de Rebiab 1, 1720).

De même, on peut s'interroger sur les rôles traditionnels de la femme et de l'homme dans l'institution que représente le mariage. La femme a-t-elle le droit d'être elle-même ou doit-elle impérativement passer de la tutelle de son père à celle de son mari ? Rappelons que le Code civil de 1804 prévoit que le mari doit protection à la femme et la femme obéissance à son mari. Les femmes peuvent disposer librement de leur salaire depuis 1907 et peuvent voter depuis 1944. En 1970, notons également que l'autorité parentale remplace la puissance paternelle. On comprend mieux comment une œuvre telle que *Maison de Poupée* d'Henrik Ibsen a pu bousculer les esprits lors de sa publication en 1879. En effet, celle-ci illustre parfaitement le contraste entre la morale de la sphère domestique privée qu'on attache traditionnellement aux femmes ici représentée par Nora et centrée sur la notion de soin et la morale masculine de la sphère